

# CONSIGNES SANITAIRES

## A l'attention des membres des Espaces Conviviaux Citoyens

### d'Advocacy Normandie

En amont de la réouverture, l'animateur évaluera (*par téléphone*) avec les adhérents leurs facteurs de risque personnels pour qu'ils soient au clair sur les risques encourus s'ils se déconfinent.

Les professionnels salariés ou bénévoles ainsi que les adhérents doivent s'inscrire dans un principe de responsabilité individuelle.

**Chacun devra rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19** (taux, fièvre, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût...) **et contacter son médecin traitant** (en cas de symptômes graves, appelez le 15)

### Ouvertures et Permanences au sein des E.C.C

- **Les E.C.C ouvriront seulement en présence de l'animateur**, en aucun cas l'E.C.C. pourra être ouvert pas les membres. (chacun est invité à restituer les clefs à l'animateur)
- **Les permanences seront effectuées par l'animateur sur des demi-journées**
- **L'animateur organisera la formation de groupes (si possible fixes) de 5 adhérents maximum + l'animateur** (6 au total) en fonction des habitudes d'activités et de fréquentation.
- **L'animateur fera connaître aux adhérents à l'avance l'organisation mise en œuvre au sein de l'E.C.C. et le planning des activités**
- **Les adhérents ne pourront venir que sur rendez-vous donné par l'animateur**. L'animateur proposera une inscription préalable.
- **Nous ne pourrons pas accueillir de nouvelles personnes** jusqu'à nouvel ordre

### FREQUENTATION DE L'E.C.C

**L'animateur pourra refuser l'entrée d'une personne** pour les raisons suivantes :

- **Trop de personnes déjà présentes dans les locaux ou lors des activités**
- **Un adhérent n'ayant pas de moyens de protection individuelle (masque, visière)**
- **Un adhérent présentant des symptômes (renvoi vers le médecin ou le 15)**
- **Une personne qui n'est pas déjà membre**

### Mesures d'Hygiène

#### Gestes barrières individuels :

- **Les gestes barrières devront être affichés à l'E.C.C.** et chacun devra en prendre connaissance
- **Port du masque est obligatoire** au sein de l'E.C.C. et dans les véhicules de l'association
- Les adhérents devront venir à l'E.C.C. avec leur propre masque grand public**, ils pourront en acheter un à prix libre (1 à 3€) auprès de l'animateur, dans la limite des stocks disponibles.
- **Se laver les mains à son arrivée à l'E.C.C. avec du savon et de l'eau ou une solution hydrologique** et répéter ce geste autant de fois que nécessaire durant sa présence au sein de l'E.C.C.
- **Se sécher les mains avec un papier à usage unique**

- *Se référer au protocole national de déconfinement*  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>
- *Consignes valables jusqu'à nouvel ordre*

- **Eviter de se toucher le visage** en particulier la bouche, les yeux et le nez
- **Utiliser un mouchoir à usage unique pour tousser**, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt
- Garder **une distance d'un mètre** entre chaque personne
- **Ne pas se serrer la main ou s'embrasser pour se saluer**
- Un contrôle de la température est exclu, mais **chaque personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre** et de s'auto-surveiller sur l'apparition de symptôme de COVID-19

### **Equipement, matériel et véhicule**

- **Remplacer les torchons par de un essuie-main à usage unique**
- **Aucun repas individuel ou collectif ne sera possible au sein des E.C.C.**, une fermeture sera observée le midi (sauf pour le salarié s'il n'a d'autres solutions)
- **L'accès à la vaisselle sera condamné tout comme l'accès au frigo et micro-onde**
- Les adhérents sont invités à apporter chaque jour **leur propre bouteille d'eau, gobelet et cuillère et les laver chez eux**
- Cafétéria : **Une pause-café est prévue dans la demi-journée** plutôt qu'un libre-service afin d'éviter la multiplication des contacts sur le matériel. **Le café sera confectionné et servi par l'animateur/trice**
- **L'accès au frigo est condamné et il n'y aura plus d'autres ventes de boisson.**
- **Les jeux de cartes et autres activités qui engendrent une manipulation multiple (par exemple journaux...) sont interdits**
- **Désinfection de l'ordinateur après chaque utilisateur** (spray à disposition)
- L'utilisation du véhicule sera possible dans la **limite de deux personnes par rangée de sièges soit 6 personnes maximum par déplacement.**
- Le véhicule devra lui aussi faire l'objet de **désinfection sur les zones contact** (volant, levier vitesse, poignée de portes...)
- **Les poubelles devront être jetées quotidiennement**

### **WC :**

- **Chaque personne devra nettoyer les toilettes avec une lingette javellisée après son passage.**

### **Entretien de l'E.C.C.**

- **Avant la réouverture :**
  - o **Bien aérer les locaux (15 min minimum)**
  - o **Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures, durant la durée de fermeture**
- **Quotidiennement :**
  - o **Aérer les lieux (15 min minimum toutes les 3 heures)** avant l'accueil des adhérents, en milieu et fin de journée
  - o Si le temps le permet, **laisser portes et fenêtres ouvertes** (éviter les contacts multiples sur les poignées)
- **Entre chaque accueil de groupe :**  
**Instaurer un temps de ménage collectif pour désinfecter les zones-contact** (*Tables, chaises, bar, cafetière, ordinateur, wc, toilettes, poignées de porte, rampe d'escaliers, interrupteurs, combiné de*

- *Se référer au protocole national de déconfinement*  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>
- *Consignes valables jusqu'à nouvel ordre*

téléphone...) des locaux **avec un produit actif sur ce virus** (avec une attention particulière sur les surfaces en plastiques et acier devra être apportée).

Cela **devra être fait à la fin de chaque demi-journée afin d'accueillir le groupe suivant** dans de bonnes conditions sanitaires.

**Se laver les mains après cette opération de nettoyage**

**Activités envisageables:**

- **Privilégier les temps d'échanges** autour de l'actualité, du vécu, photo-langage, lecture collective et échange autour d'un livre,...
- Il sera **possible de poursuivre les activités qui permettent d'observer les mesures de distanciations sociales** : atelier d'écriture, arts plastiques, chant, yoga...
- **Privilégier les activités extérieures** : jardin, randonnées, vélo,...
- **Pour les activités en extérieur, il ne sera pas possible de se réunir à plus de 10 personnes**
- **Les activités extérieures ne pourront pas avoir lieu que dans un rayon de 100km à vol d'oiseau autour de l'E.C.C.**
- Dans la continuité, avec chaque groupe, déterminer ensemble l'activité pour le créneau suivant.

- *Se référer au protocole national de déconfinement*  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>
- *Consignes valables jusqu'à nouvel ordre*



## **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AU SEIN DE L'E.C.C.**

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, le masque «grand public» est un complément des gestes barrières mais ne peut se substituer au respect des différentes mesures dont les règles de distanciation physique.

L'efficacité du masque est conditionnée par la bonne utilisation de celui-ci.

- Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.)
- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
- Une désinfection des mains est impérative après avoir retiré le masque
- Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains

Chaque adhérent pourra trouver 1 MASQUE « grand public » en vente à L'E.C.C. (prix libre entre 1 et 3€)

## **POURQUOI IL NE FAUT PAS PORTER DE GANTS**



Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le ministère des solidarités et de la santé recommande, en population générale, d'éviter de porter des gants car ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.

- Se référer au protocole national de déconfinement  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>
- Consignes valables jusqu'à nouvel ordre

**Liste de matériel nécessaire à la réouverture des E.C.C.**

- Masques
- Javel
- Papier essuies main
- Lingette javel pour toilette
- Gants pour le ménage
- (Gobelet cartons, sucre dosette papier ...)

- *Se référer au protocole national de déconfinement*  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>
- *Consignes valables jusqu'à nouvel ordre*